

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle Richelieu, le **mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

La séance se déroule à la salle Richelieu de l'hôtel de ville et est diffusée en simultané par le biais d'une plateforme de Webdiffusion. Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, le nombre de personnes admises dans l'assistance est limité à 21.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2021-09-A, 2021-09-B, 2021-09-C, 2021-09-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2021-09.
6. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités.
7. Affectation des soldes disponibles en réduction du refinancement de règlements d'emprunt.
8. Demande de la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire - Don de livres - 50^e anniversaire de la fondation de la Société.
9. Demande de subvention au programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).
10. Demande de subvention pour achat de cabine autoportante insonorisée, ventilée et filtrée pour la relance des activités en bibliothèque.
11. Entente avec Hydro-Québec pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution - rue Forbin-Janson.
12. Fonds des municipalités pour la biodiversité - Renouvellement de l'entente.

13. Projet de résidences contiguës – Cession pour fins de parc – Rue Côté.
14. Appui à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Projet d'un centre de formation dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
15. Appui à la « Semaine de la sécurité ferroviaire ».
16. Proclamation des journées de la culture 2021 à Mont-Saint-Hilaire.
17. Demande de modification de la signalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier au ministère des Transports du Québec.
18. Recommandations 2021-046-R et 2021-047-R de la réunion ordinaire du 24 août 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Recommandation CCU-21062909 de la réunion ordinaire du 29 juin 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21083108, CCU-21083109, CCU-21083110, CCU-21083111, CCU-21083112, CCU-21083113, CCU-21083114, CCU-21083115, CCU-21083116, CCU-21083117, CCU-21083118, CCU-21083119, CCU-21083120 et CCU-21083121, CCU-21083123, CCU-21083124, CCU-21083125 et CCU-21083126.
 - CCU-21083108 - Aménagement de terrain - 1600, chemin Ozias-Leduc
 - CCU-21083109 - Rénovation extérieure - 198, rue De Saint-Exupéry
 - CCU-21083110 - Rénovation extérieure - 419, rue des Plateaux
 - CCU-21083111 - Rénovation extérieure - 721, rue Lavoie
 - CCU-21083112 - Affichage - 105, montée des Trente
 - CCU-21083113 - Rénovation extérieure - 189, rue Jeannotte
 - CCU-21083114 - Agrandissement et rénovation extérieure - 1092, rue Béique
 - CCU-21083115 - Aménagement de terrain - 1809, chemin des Patriotes Nord
 - CCU-21083116 - Aménagement de terrain - 747, rue des Passerins
 - CCU-21083117 - Enseigne de façade - 120, rue Brunet
 - CCU-21083118 - Rénovation extérieure - 587, rue Vendôme
 - CCU-21083119 - Rénovation extérieure - 497, rue Viens
 - CCU-21083120 - Aménagement de terrain - 539, rue du Massif
 - CCU-21083121 - Rénovation extérieure - 824, rue Paul-Émile-Borduas

- CCU-21083123 - Révision du PIIA CCU-21072720 - Agrandissement et rénovation extérieure - 656, rue de Lorraine
 - CCU-21083124 - Révision du PIIA CCU-21072725 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 880, rue des Bernaches
 - CCU-21083125 - Révision du PIIA CCU-21072726 - Aménagement de terrain - 654, rue des Éperviers
 - CCU-21083126 - Révision du PIIA CCU-21072714 - Agrandissement et rénovation extérieure - 169, rue De Saint-Exupéry
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-21083122.
- CCU-21083122 - Agrandissement et rénovation extérieure - 713, rue de Versailles
23. Demande de dérogation mineure relative au 471, rue Vaudreuil (lot 3 954 975).
24. Demande de dérogation mineure relative au 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot projeté 6 451 324).
25. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 615, chemin de la Montagne.
26. Second projet de résolution d'approbation d'un PPCMOI - Projet intégré - 120, rue Martel.
27. Adoption du Règlement numéro 1310, intitulé: « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - programmation 2021-2022 ».
28. Adoption du Règlement numéro 1311, intitulé: « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant le Règlement numéro 1183 et ses amendements ».
29. Fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées - Union des municipalités du Québec.
30. Soumissions relatives au contrat AME21-08 concernant des travaux de restauration du muret de la rue Saint-Charles.
31. Octroi du contrat ING20-P04-AO2 concernant des travaux de remplacement d'aqueduc Route 116 et de gainage du chemin Benoît.
32. Octroi du contrat ING20-P02-AO2 concernant des travaux de prolongement d'infrastructures urbaines – Rue Cardinal.
33. Renouvellement du contrat TP19-11 concernant le déneigement des rues, incluant la fourniture et l'épandage d'abrasif et de fondant dans les rues du secteur 1 (La Pommeraie) - 2021-2022 à 2023-2024.
34. Octroi du contrat ING20-P12-AO3 concernant la réfection des rues Saint-Jacques et Saint-Louis.
35. Questions de l'assistance.
36. Levée de la séance.

Information

...Monsieur le directeur général Daniel-Éric St-Onge explique aux gens présents dans la salle les règles relatives au déroulement de la séance et au respect des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau explique notamment les consignes concernant le déroulement de la séance, les périodes de questions et le fonctionnement pour poser des questions concernant les demandes de dérogations mineures. Il mentionne que le nombre de personnes pouvant assister à la séance est limité en raison des règles de distanciation à respecter. Il invite la population à se faire vacciner contre la COVID-19 et mentionne que des bacs de récupération pour les masques de procédure sont disponibles le mercredi au marché public. Il souligne l'annulation de l'activité pique-nique en blanc. Il mentionne qu'il n'autorisera pas de questions de nature électorale lors des périodes de questions. Il parle des activités de loisir à venir, de l'aménagement des terrains de tennis et du sentier du piémont. Le maire parle des activités du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Il informe les citoyens de l'inaccessibilité temporaire au site Internet de MONMSH 2035. Il discute du second projet de résolution du PPCMOI – 120, rue Martel et de l'avis public qui sera publié prochainement.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault s'adresse à l'assemblée et annonce qu'il ne se représentera pas à titre de candidat à la prochaine élection municipale.

...Monsieur le conseiller Sylvain Houle s'adresse à l'assemblée et annonce également qu'il ne se représentera pas à titre de candidat à la prochaine élection municipale.

2021-355

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Marc-André Guertin

Projet de recyclage de verre en zone I-2 et plan de développement pour la zone industrielle

M. Hermann Desjardins

Revenus en lien avec les contraventions émises par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - surveillance policière et interdiction de virage à droite aux feux rouges et interdiction de virage en U sur la Route 116

2021-356

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2021-357

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2021-09-A, 2021-09-B, 2021-09-C, 2021-09-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-09-A, au montant de 1 886 758,21 \$, numéro 2021-09-B, au montant de 3 858,62 \$, numéro 2021-09-C, au montant de 488 524,05 \$, numéro 2021-09-D, au montant de 2 128 645,46 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-09, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 septembre 2021, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 29 juillet 2021 au 1^{er} septembre 2021, signé en date du 2 septembre 2021 par madame Lapalme.

2021-358

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-09

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-09 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 1^{er} septembre 2021, pour la période du 27 juillet 2021 au 30 août 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-359

CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise messieurs Yves Corriveau, maire, Daniel-Éric St-Onge, directeur général ainsi que Louis Toner, conseiller municipal, à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec, et autorise le remboursement des frais d'inscription, au montant de 2 362,84 \$, incluant les taxes, l'hébergement au montant de 2 643,48 \$, incluant les taxes, ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

Que les frais d'inscription et d'hébergement, soient payables à même le poste budgétaire 02-110-00-311 \$, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-17 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 26 août 2021.

2021-360

AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES EN RÉDUCTION DU REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'affectation des soldes disponibles en réduction du refinancement des emprunts des règlements suivants:

RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
1179	Règlement autorisant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Montagne et autorisant un emprunt de deux millions cent quatre-vingt-huit mille dollars (2 188 000,00 \$) nécessaire à cette fin	2 390,99 \$
1179-1	Règlement modifiant le Règlement numéro 1179 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt prévus au Règlement numéro 1179 pour un montant additionnel de deux millions cent vingt-huit mille dollars (2 128 000,00 \$) nécessaire à cette fin	
1222	Règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant et la place Bruyère ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt-seize mille dollars (796 000,00 \$) nécessaire à cette fin	16 895,71 \$
1225	Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement de jeux d'eau et travaux connexes au parc de la Gare, partie récréative, l'aménagement du parc de la Gare, partie bassin, phase 3 (incluant des travaux de pavage, de voirie, d'éclairage, de plantation et de travaux connexes) et la construction et l'aménagement d'un pavillon du 50 ^e anniversaire sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-quinze mille dollars (695 000,00 \$) nécessaire à cette fin	24 796,79 \$

Que l'affectation des soldes disponibles en réduction du refinancement des emprunts soit faite en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 23 août 2021.

2021-361

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE – DON DE LIVRES

CONSIDÉRANT la demande reçue par la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire pour le don par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de cinquante (50) exemplaires du livre intitulé « Histoire de Mont-Saint-Hilaire. Ville de nature, d'art et de patrimoine », écrit par monsieur Pierre Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède des exemplaires de ce livre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sociofinancement soulignant le cinquantième anniversaire de la fondation de ladite Société d'histoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite participer à cette campagne de sociofinancement en offrant les 50 exemplaires du livre sur l'histoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise, le don de cinquante (50) exemplaires du livre intitulé « Histoire de Mont-Saint-Hilaire. Ville de nature, d'art et de patrimoine », écrit par monsieur Pierre Lambert, dans le cadre de la campagne de sociofinancement de l'organisme, soulignant le cinquantième anniversaire de sa fondation.

2021-362

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Jean Lanciault, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le directeur du Service de l'ingénierie, soit et est autorisé à présenter ladite demande au nom de la Ville et à signer tout document en lien avec celle-ci.

2021-363

AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS, VOLET 2 - MAINTIEN ET BONIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES - CABINES AUTOPORTANTES INSONORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Armand-Cardinal désire acquérir deux (2) cabines autoportantes vitrées, insonorisées, ventilées et filtrées qui seraient à la disposition des usagers et qui répondraient aux exigences des mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite réaliser ce projet estimé à 45 098,94 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière intitulé Programme d'aide aux immobilisations, volet 2 pour le maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Armand-Cardinal offre présentement 48 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 45 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière adressée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, volet 2 pour le maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles pour l'acquisition d'une cabine autoportante, vitrée, insonorisée, ventilée et filtrée.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à investir les sommes requises, soit un minimum de 27 290,40 \$, pour l'acquisition desdites cabines et s'engage à assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire assume toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par ledit projet.

Que madame Judith Lagacé, cheffe de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est désignée comme mandataire aux fins de ce projet.

Que cette dernière soit et est autorisée à signer tout acte ou document officiel donnant effet aux présentes incluant la convention d'aide financière à intervenir.

2021-364

ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT OU L'ENFOUISSEMENT D'UNE PORTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION - RUE FORBIN-JANSON - HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire déplacer et/ou enfouir une portion du réseau de distribution d'Hydro-Québec sur un tronçon de la rue Forbin-Janson;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre Hydro-Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de préciser les coûts ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée « Entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution » à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour un tronçon de la rue Forbin-Janson, laquelle entente est jointe à la présente comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le directeur du Service de l'ingénierie soit et est autorisé à signer ladite entente.

2021-365

FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la nature et les parcs (ci-après la « SNAP »), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité / Ville de Mont-Saint-Hilaire » (ci-après le « Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2020 à 2023 inclusivement, au Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire selon les modalités suivantes:

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;
 - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
 - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire par la Fondation.
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire, avec effet rétroactif pour 2020-2021 et ensuite pour 2021-2022 et, sous réserve des fonds disponibles, 2022-2023, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire un montant se situant entre 90 % et 105 % selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après désigné le « MELCC ») soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation de la faune du Québec selon les termes de l' « Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié » à intervenir entre la Fondation et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil approuve la nouvelle entente et abroge l' « Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié » signée le 29 mars 2019 pour la période 2020-2021 et 2021-2022.

Que ladite entente couvre les années 2020-2021 (rétroactivement), 2021-2022 et 2023.

Qu'un nouveau Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire soit créé et destiné à recevoir les contributions de la Ville et du MELCC pour les périodes 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consent à verser au Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire, l'équivalent de 1,00 \$ par ménage par année pour les périodes 2021-2022 et 2022-2023.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la Fondation à verser rétroactivement au Fonds MB / Ville de Mont-Saint-Hilaire la contribution du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'année financière 2020-2021.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise l'utilisation du montant ou d'une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement de projets de conservation de milieux naturels et de lutte contre les changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation, sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint et le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement ou en son absence le directeur adjoint de ce Service, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, notamment à l'entente relative à la gestion du fonds dédié.

2021-366

PROJET DE RÉSIDENCES CONTIGUËS - CESSION POUR FINS DE PARC - RUE CÔTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2019-203 adoptée par ce conseil lors d'une séance tenue le 6 mai 2019 qui approuvait le plan relatif à l'opération cadastrale visant à créer 31 nouveaux lots pour des résidences contiguës, en front de la rue Côté;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations cadastrales impliquent une cession aux fins de parc d'une superficie totale de 554,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur proposait de céder à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une superficie de terrain de 566,7 mètres carrés à même le lot 3 955 659 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le promoteur le 27 juin 2019 concernant les modalités de cession de terrain (et de versement) d'une contribution pour fins de parc « hors site » relativement au permis de lotissement n° 2019-10006;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente les parties avaient convenu de reporter la cession d'un terrain (ou la contribution monétaire) au moment du dépôt de la demande de permis pour la construction du dernier ensemble de résidences contiguës devant être construites sur la rue Côté;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction déposée récemment en lien avec le dernier ensemble de résidences contiguës devant être construit en bordure de la rue Côté;

CONSIDÉRANT QUE les parties ne sont pas, à ce jour, en mesure d'établir avec certitude l'emplacement du terrain devant être cédé sur une partie du lot 3 955 659 du cadastre du Québec vu les étapes liées au développement éventuel de ce terrain et des contraintes qui y sont associées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accepte que la contribution pour fins de parc soit reportée sur le lot 3 955 659 au cadastre du Québec sis sur le chemin des Patriotes Sud.

Qu'il est nécessaire d'exiger des garanties financières afin de garantir la bonne exécution des obligations du promoteur, notamment la cession d'une partie de terrain sur le lot 3 955 659 ou l'acquittement de la contribution monétaire à être déterminée conformément au chapitre 2 du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil autorise le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à signer l'entente de compensation pour fins de parc à intervenir entre le promoteur 9191-7815 Québec inc. et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-367

APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - PROJET DU CENTRE DE FORMATION DANS LE CADRE DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, constituée des villes de Belœil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand ainsi que des municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, désire présenter un projet de centre de formation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu de présenter une demande d'aide financière pour un centre de formation à la nouvelle caserne 21 Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à participer au projet du centre de formation et à assumer une partie des coûts.

Que ce conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE ce conseil nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu organisme responsable du projet.

2021-368

APPUI À LA « SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE »

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de la sécurité ferroviaire » aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par l'organisme Opération Gareautrain pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la « Semaine nationale de la sécurité ferroviaire » qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

2021-369

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2021 À MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 24, 25 et 26 septembre 2021 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2021-370

SIGNALISATION DU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER - VIRAGE EN U - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la décision prise en mai 2018 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, d'interdire le virage en U sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, direction est, à l'intersection du boulevard Honorius-Charbonneau;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a modifié la signalisation, tel qu'entendu et a également modifié la signalisation à toutes les intersections dotées de feux de circulation en ajoutant des interdictions d'effectuer des virages en U et certains virages à droite au feu rouge, et ce, sur la portion du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier allant du pont Jordi-Bonet à la Grande Allée;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative du MTQ a engendré une certaine confusion chez les automobilistes ainsi qu'une problématique quant à la fluidité de la circulation aux intersections;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de remettre la signalisation telle qu'elle était avant les changements de mars 2021, à l'exception du virage en U à l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de boulevard Honorius-Charbonneau.

2021-371

RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du compte rendu de la réunion ordinaire du 24 août 2021 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2021-046-R: Rue des Éperviers - Jeu libre

2021-047-R: Rue des Plateaux- Circulation autobus scolaires non autorisée

2021-372

RECOMMANDATION CCU-21062909 DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser certains usages industriels lourds pour la zone I-2;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à intégrer les usages suivants à la grille des usages et des normes pour la zone I-2:

- Industrie des produits en verre (sauf les contenants en verre);
- Commerce de gros de ferraille et vieux métaux, déchets de métaux (récupération et vente);
- Commerce de gros de vieux papiers et vieux cartons, déchets de carton (récupération et vente);
- Autres commerces de gros de rebuts et de matériaux de récupération, débris de verre (récupération et vente) et déchets de plastique (récupération et vente).

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que ce conseil approuve la recommandation du compte rendu de la réunion ordinaire du 29 juin 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

CCU-21062909 : Demande de modification au Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser certains usages industriels lourds pour la zone I-2

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente proposition est adoptée à la majorité.

2021-373

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert déclare un conflit d'intérêts potentiel et se retire des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour. Il quitte la salle.

2021-374

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-21083108, CCU-21083109, CCU-21083110, CCU-21083111, CCU-21083112, CCU-21083113, CCU-21083114, CCU-21083115, CCU-21083116, CCU-21083117, CCU-21083118, CCU-21083119, CCU-21083120, CCU-21083121, CCU-21083123, CCU-21083124, CCU-21083125 ET CCU-21083126

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 31 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21083108 : 1600, chemin Ozias-Leduc
Aménagement de terrain
- CCU-21083109 : 198, rue De Saint-Exypéry
Rénovation extérieure

- CCU-21083110 : 419, rue des Plateaux
Rénovation extérieure
- CCU-21083111 : 721, rue Lavoie
Rénovation extérieure
- CCU-21083112 : 105, montée des Trente
Affichage
- CCU-21083113 : 189, rue Jeannotte
Rénovation extérieure
- CCU-21083114 : 1092, rue Béique
Agrandissement et rénovation extérieure
- CCU-21083115 : 1809, chemin des Patriotes Nord
Aménagement de terrain
- CCU-21083116 : 747, rue des Passerins
Aménagement de terrain
- CCU-21083117 : 120, rue Brunet
Enseigne de façade
- CCU-21083118 : 587, rue Vendôme
Rénovation extérieure
- CCU-21083119 : 497, rue Viens
Rénovation extérieure
- CCU-21083120 : 539, rue du Massif
Aménagement de terrain
- CCU-21083121 : 824, rue Paul-Émile-Borduas
Rénovation extérieure
- CCU-21083123 : 656, rue de Lorraine
Révision du PIIA CCU-21072720
Agrandissement et rénovation extérieure
- CCU-21083124 : 880, rue des Bernaches
Révision du PIIA CCU-21072725
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
- CCU-21083125 : 654, rue des Éperviers
Révision du PIIA CCU-21072726
Aménagement de terrain
- CCU-21083126 : 169, rue De Saint-Exupéry
Révision du PIIA CCU-21072714
Agrandissement et rénovation extérieure

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
 et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert est absent lors des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2021-375

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO CCU-21083122 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 31 août 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- CCU-21083122 : 713, rue de Versailles
Agrandissement et rénovation extérieure

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation.

...Monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert réintègre les débats.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 471, rue Vaudreuil (lot 3 954 975).

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désire poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

Aucune question.

2021-376

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 471, RUE VAUDREUIL (LOT 3 954 975)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 471, rue Vaudreuil à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 3 954 975 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge arrière de 8,99 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge minimale de 10 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,01 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 6 mai 2020 et révisé le 15 juin 2021, portant le numéro de minute 53890, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre un agrandissement d'un étage du bâtiment unifamilial isolé.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot projeté 6 451 324).

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

M. François Perrier Question relative aux marges

2021-377

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 505, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (LOT PROJETÉ 6 451 324)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot projeté 6 451 324 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 6,51 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge minimale de 10 mètres, permettant ainsi une dérogation de 3,49 mètres pour la portion du bâtiment où une suite commerciale est projetée, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, daté du 11 août 2021, portant le numéro de minute 24140, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'un bâtiment mixte incluant une suite commerciale à l'avant dudit bâtiment.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande d'autorisation d'un usage conditionnel concernant le 615, chemin de la Montagne.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : usage.conditionnel@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

M. Hugo Gendron Question relative aux cases de stationnement

2021-378

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL - 615, CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro 615, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'autoriser un usage de restauration de type « table champêtre » visant à mettre de l'avant les produits locaux et régionaux pour l'immeuble ci-dessus mentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-21083107 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro 615, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser un usage de restauration de type « table champêtre », aux conditions suivantes:

- L'activité devra préconiser une mise en valeur des produits locaux et régionaux;
- La bande de protection riveraine devra être respectée;
- Les modifications prévues au bâtiment devront permettre de préserver le caractère champêtre du chemin de la Montagne et de conserver l'apparence résidentielle du bâtiment;
- Les heures d'ouverture devront respecter l'horaire suivant:
 - de 17 h à 23 h;
- La capacité maximale est de 40 places;
- Il ne sera pas permis d'aménager plus de 21 cases de stationnement;
- Aucun bruit, autre que le bruit ambiant normal, ne devra être perceptible en dehors des limites de la propriété.

2021-379

SECOND PROJET DE RÉOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI - PROJET INTÉGRÉ - 120, RUE MARTEL

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande afin d'autoriser la réalisation d'un projet intégré de sept (7) résidences sur la propriété sur laquelle est située la résidence patrimoniale portant le numéro civique 120, rue Martel;

CONSIDÉRANT QUE la résidence patrimoniale présente sur le site est intégrée au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 1238, intitulé: « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement-cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation numéro CCU-21042706 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire du 27 avril 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-249 par laquelle le conseil adoptait le premier projet de résolution d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE dû au contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur ce premier projet de résolution d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été remplacée, conformément au décret 735-2021 du 26 mai 2021 du gouvernement du Québec, par une consultation écrite qui s'est tenue entre le 30 juin et le 15 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le second projet de résolution d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la réalisation d'un projet intégré de sept (7) résidences sur la propriété sur laquelle est située la résidence patrimoniale portant le numéro civique 120, rue Martel, ainsi que les dérogations suivantes en vertu du Règlement de zonage numéro 1235:

- La réglementation prescrit pour la zone H-40 une marge arrière minimale de 7,5 mètres, alors que le projet prévoit une marge arrière de 6,3 mètres pour une des résidences.
- Que la réglementation spécifie que les conteneurs semi-enfouis peuvent être situés dans la cour avant à 3 mètres de l'emprise de la voie publique, alors que les bacs seront adjacents à la ligne de lot avant. La marge d'implantation est donc de zéro (0) mètre.

Le tout selon le plan d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé en date du 21 avril 2021 et portant le numéro de minute 55422, selon également le plan intitulé, « Aménagement paysager option 1 » préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, révisé en date du 9 août 2021, page AP 1/1, selon les plans d'architecture préparés par Architecture CBA, en date du 6 avril 2021, feuillets 7 et 8 de 22, joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante, et selon les conditions prévues à la recommandation CCU-21042706 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et à l'avis CCU-21072729 dudit comité daté du 27 juillet 2021 :

Que les conditions suivantes devront être respectées :

- L'intégration de murs de soutènement au pourtour de la pochette de stationnement de la résidence patrimoniale afin de préserver l'arbre situé à proximité;
- L'intégration d'un écran visuel au pourtour du site;
- L'aménagement d'un accès universel entre le stationnement et le sentier piéton;
- L'intégration d'un système d'éclairage à l'échelle humaine pour le stationnement de l'allée piétonne;
- L'aménagement du stationnement à l'aide d'un matériau perméable tel que la criblure de pierre;
- Le dépôt d'un plan de gestion de la neige;
- L'installation d'une clôture de bois le long de la ligne latérale pour offrir plus d'intimité et limiter la visibilité des phares des voitures.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1310 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1310, intitulé: « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - programmation 2021-2022 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-381

RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 - RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1311 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1311, intitulé: « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et abrogeant le Règlement numéro 1183 et ses amendements », soit et est adopté par ce conseil.

2021-382

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, par sa résolution numéro 2018-186 adoptée à la séance ordinaire du 7 mai 2018, l'Union des municipalités du Québec afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 18 juin 2021, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Gestion K+S Canadian Potash (antérieurement Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'achat de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2021-2022 au montant de 93,17 \$ par tonne métrique, incluant les taxes, la fourniture et la livraison, de la firme Gestion K+S Canadian Potash (antérieurement Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée).

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 15 juillet 2021.

Que pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, l'achat décrit au bon de commande TP 21-50, au montant de 53 203,35 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 21-51, au montant de 14 162,71 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-383

SOUSSIONS RELATIVES AU CONTRAT AME21-08 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MURET DE LA RUE SAINT-CHARLES - REJET

CONSIDÉRANT le rejet des soumissions reçues lors d'un premier appel d'offres lancé en avril 2021 pour les travaux de restauration du muret de la rue Saint-Charles pour le contrat AME21-03 (résolution 2021-261 datée du 7 juin 2021);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions suite à la publication d'un second appel d'offres concernant le contrat AME21-08 relativement à ces mêmes travaux de restauration du muret de la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par le soumissionnaire accuse un écart important avec le celui de l'estimation du coût des travaux réalisée par la Ville et qu'au surplus, cet écart est encore plus important que celui constaté lors du premier appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil rejette la seule soumission reçue concernant le contrat AME21-08 relativement à des travaux de restauration du muret de la rue Saint-Charles.

2021-384

CONTRAT ING20-P04-AO2 - TRAVAUX - REMPLACEMENT D'AQUEDUC PAR FORAGE ROUTE 116 ET GAINAGE CHEMIN BENOÎT - LES ENTREPRISES DELORME (9151-3010 QUÉBEC INC.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Delorme (9151-3010 Québec inc.), au montant de 1 356 312,50 \$, incluant les taxes, pour des travaux de remplacement d'aqueduc par forage Route 116 et de gainage du chemin Benoît, dans le cadre du contrat ING20-P04-AO2, option 1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 30 août 2021.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 21-51, au montant de 1 356 312,50 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-943 (Règlement 1294), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-385

CONTRAT ING20-P02-AO2 - TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'INFRASTRUCTURES URBAINES – RUE CARDINAL - EXCAVATION C.G. 2 INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Excavation C.G. 2 inc., au montant de 198 500,00 \$, incluant les taxes, concernant les travaux de prolongement d'infrastructures urbaines sur la rue Cardinal, dans le cadre du contrat ING20-P02-AO2, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ce contrat soit octroyé conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le requérant, soit Gestion Lanic, en vertu du Règlement numéro 1211 intitulé : « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et remplaçant le Règlement numéro 1081 » ainsi qu'au dépôt par le requérant par chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, des sommes suivantes:

- 218 350,00 \$, incluant les taxes, pour couvrir l'ensemble des travaux et les imprévus;
- 8 968,05 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais de surveillance des travaux (items 5 à 8, contrat Genexco ING20-P02-AO1);
- 4 145,88 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais le laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux (selon l'item D, mandat Englobe Corp., résolution 2021-106).

Que le requérant peut déposer les sommes requises en un seul paiement représentant le total des sommes exigées, décrites ci-haut.

Que lorsque les montants mentionnés ci-dessus auront été versés, la dépense décrite au bon de commande SI 21-52, au montant de 198 500,00 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-834-54-419.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 31 août 2021.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet aux présentes.

2021-386

RENOUVELLEMENT - CONTRAT TP19-11 - DÉNEIGEMENT DES RUES DU SECTEUR 1 (DE LA POMMERAIE) - 2021-2022 À 2023-2024 - DÉNEIGEMENT CAMPAGNARD INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-331 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat TP19-11 relativement au déneigement des rues du secteur 1 (de la Pommeraie) pour la période du 15 octobre 2019 au 15 juin 2021 à Déneigement Campagnard inc.;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoyait une option de reconduction pour trois (3) années supplémentaires, soit les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics est satisfait des services reçus et désire se prévaloir de l'option de renouvellement de contrat pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le renouvellement du contrat TP19-11 concernant le déneigement des rues du secteur 1 (de la Pommeraie) intervenu avec la compagnie Déneigement Campagnard inc., au montant de 308 734,78 \$, incluant les taxes, selon l'option 1, incluant la fourniture et l'épandage d'abrasif et de fondant, plus l'application de la clause d'ajustement selon le prix du carburant à la fin de chacune des saisons ainsi que l'ajustement en fonction de la variation de l'IPC, région de Montréal, à compter de la saison 2021-2022.

Que ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans, soit pour la période du 15 octobre 2021 au 15 juin 2024.

Que le présent renouvellement est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 15 juillet 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 21-17, au montant de 35 307,50 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-443, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-387

CONTRAT ING20-P12-AO3 - RÉFECTION DES RUES SAINT-JACQUES ET SAINT-LOUIS - EXCAVATION C.G. 2 INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de C.G. 2 inc., au montant de 2 533 533,00 \$, incluant les taxes, concernant les travaux de réfection des rues Saint-Jacques et Saint-Louis, dans le cadre du contrat ING20-P12-AO3, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 25 août 2021.

Que ladite soumission est approuvée conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1308, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation d'infrastructures d'égout sanitaire, d'égout pluvial, du réseau d'eau potable, des travaux de voirie, de marquage et de réfection de surface sur les rues Saint-Jacques et Saint-Louis ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions six cent neuf mille dollars (2 609 000,00 \$) dollars nécessaire à cette fin ».

Que la trésorière soit autorisée à signer le bon de commande SI 21-46, au montant de 2 533 533,00 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 58-218-13-083, et ce, dès l'entrée en vigueur dudit règlement.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Valérie Landuydt	Rémunération du maire
M. André Roy	Parc canin
M. Réjean Sévigny	Mission du maire au Burundi
M. Hugo Gendron	Problèmes de nuisances et d'attroupements au parc de l'école l'Aquarelle Problèmes de circulation à sens inverse des « scooters » - rue Michel
M. Louis-Georges Cournoyer	Disque golf au parc Paul-Émile-Borduas
M. Gaston Meilleur	Problèmes de nuisances et d'attroupements dans le Vieux-Village (au quai)
M. Stéphane Boucher	Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. François Perrier	Avancement du projet de rénovation de la piscine Travaux de mise à niveau au garage municipal Interventions - mesures sanitaires - adolescents
Mme Lisette Jacques	Dossier judiciaire concernant la rue Saint-Georges
Mme Marjolaine Dubois	Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités
M. James Clément	Implications du maire si ce dernier n'est pas réélu
M. Pierre Nault	Activités de porte-à-porte du maire Nécessité pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'avoir un maire à temps plein Dossier judiciaire concernant la rue Saint-Georges
M. Alain St-Pierre	Projet d'usine de transformation du verre dans le parc industriel
M. Ferdinand Berner	Salaire du maire Vaccination contre la COVID-19
M. Louis-Georges Cournoyer	Disque golf - consultation des citoyens
M. François Perrier	Prime de séparation du maire

Il est proposé par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Louis Toner, et adopté à l'unanimité des conseillers: de prolonger la période des questions de l'assistance pour une période de vingt (20) minutes supplémentaires.

Suite à cette proposition, monsieur le maire Yves Corriveau propose de suspendre la séance pour une période d'au moins quarante-huit (48) heures, cette proposition n'a pas été appuyée.

Monsieur le maire Yves Corriveau propose donc de suspendre la séance pour une durée de quinze (15) minutes.

SUSPENSION DE QUINZE (15) MINUTES.

22 h 18 – REPRISE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Monsieur le maire Yves Corriveau ayant quitté, monsieur le conseiller Sylvain Houle, maire suppléant, préside la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Toner, appuyé par madame la conseillère Brigitte Minier, et adopté à l'unanimité des conseillers: d'entériner la décision du conseil d'avoir procédé à une suspension de la séance pour une durée de quinze (15) minutes.

Suite de la période de questions de l'assistance:

Mme Pamela Rousseau	Maires et mairesses des villes avoisinantes (mandat à temps plein ou à temps partiel)
Mme Carole Blouin	Commentaires concernant la gestion de la première période de questions de l'assistance

M. Pierre Nault Nécessité pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'avoir un maire à temps plein ou non
Commentaires concernant l'attitude du maire lors de la présente séance du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Louis Toner, et adopté à l'unanimité des conseillers: de prolonger de vingt (20) minutes supplémentaires la période de questions de l'assistance.

M. Hermann Desjardins Règlement hors cour - Dossier judiciaire concernant la rue Saint-Georges
Taxe sur le pavage
Problèmes d'infiltration d'eau rue des Grives
Programme de subvention pour le renouvellement de toilettes domestiques à faible débit

M. François Perrier Porte-à-porte du maire

2021-388

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 7 septembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 22 h 52.

Sylvain Houle, maire suppléant

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**

Information